

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
21 Septembre 2022

Date d'affichage  
21 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, DE CARLO William, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Débora, FENAT Denis, FROMM Christine, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Véronique, FAUCONNET Annabelle.**

Représentés : **BARRAU Yann par DESCHAMPS Michael, GERARD Bernard par WALA Romain, SOISSON Didier par TAAM Khira.**

**Monsieur GALLOIS Philippe** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES 2022**

N° de délibération : **2022\_09\_28\_11**

Rapporteur : **M. MOUROUGANE**

Il convient de nous prononcer sur les demandes de subventions des associations.

Le soutien aux associations se concrétise essentiellement par :

- la mise à disposition de locaux municipaux ou de salles municipales (créneaux horaires réguliers), à titre gracieux ou à un tarif préférentiel de location.
- une aide logistique (prêt de matériels) proposée aux associations lors des manifestations.
- La mise à disposition des minibus à tarifs préférentiels.
- le versement de subventions de fonctionnement et ponctuellement de subventions d'équipement.
- le versement de subventions de fonctionnement pour la prise en charge à 90 % du montant facturé des locations du gymnase L. Grignon.

Les crédits inscrits au budget principal de cette année au titre des subventions aux associations sont de :

- 22 500 € en fonctionnement,
- 2 000 € en investissement.

Par délibération 2022\_05\_18\_16 la commune a défini les conditions d'éligibilité et d'octroi des subventions.

Après examen des demandes de subventions dont le détail est joint en annexe, il est proposé les attributions suivantes :

Catégorie de subvention	Attributions
<b>Fonctionnement</b>	
<b>Octrois délibération 28-09-22</b>	
Culture, loisirs, sports - Fonctionnement	6 196,00 €
Culture, loisirs, sports - Projets	2 775,00 €
Extérieures - exceptionnelles	1 696,00 €
Scolaire	800,00 €
<b>sous-total fonctionnement</b>	<b>11 467,00 €</b>
<b>Pour information</b>	
Délibération 2022-03-16-24 Solidarité	1 000,00 €
Délibération 2012-12-14-09 Subvention pour location gymnase Grignon	1 224,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>13 691,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
<b>Octrois délibération 28-09-22</b>	<b>450,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>14 141,00 €</b>

Pour rappel, les subventions « projets » :

- sont versées sur présentation des factures acquittées et du bilan financier ;
- sont versées dans la limite du taux de financement appliqué au montant réel de la dépense et plafonné au montant attribué.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie locale et associative du 30 août 2022 ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances et de la vie économique du 20 septembre 2022 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** d'attribuer les subventions telles que définies dans l'exposé ci-dessus et dont le détail est joint en annexe.

**DIT** que les subventions « projets » seront versées sur présentation des factures acquittées et du bilan financier, dans la limite de la dépense réelle, du taux de financement et de la subvention accordée.

**Résultat du vote :**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	0	6

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Denis FENAT, maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DENIS FENAT', enclosed within a large, loopy scribble.

DENIS FENAT  
2022.10.03 18:58:55 +0200  
Ref:20221003\_154005\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

Denis FENAT